

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 14 février 2019 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1905374S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,  
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;  
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9;  
Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier);  
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Hawa Bourra, référent en contrat à durée déterminée, à la direction territoriale de Saint-Denis de La Réunion, à l'effet de signer les devis, bons de commande, contrats de prestation dont elle a la charge relatifs à la gestion de la logistique de l'antenne de l'Office français de l'immigration et de l'intégration à Mayotte.

Article 2

La présente décision prend fin le 4 janvier 2020 inclus.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 février 2019.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*  
D. LESCHI